

7. **Demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait contribuer à accroître la tension et à empêcher ou retarder une issue pacifique et négociée au conflit yougoslave, qui permettrait à tous les Yougoslaves de décider de leur avenir et de le construire en paix;**

8. **Décide de rester activement saisi de la question jusqu'à ce qu'intervienne une solution pacifique.**

*Adoptée à l'unanimité à la 3009<sup>e</sup> séance.*